

LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE

(formation conforme au chapitre 1.3 de l'ADR)

Version du 12.07.2024

► **Cette formation est destinée :**

- aux personnes impliquées dans les expéditions de marchandises dangereuses et de déchets dangereux ainsi que dans les opérations d'emballage, de chargement et de déchargement.

► **Pré-requis :** aucun

► **Objectifs pédagogiques :**

- maîtriser les différentes contraintes réglementaires pour la préparation et l'expédition de marchandises dangereuses ;
- organiser une expédition de marchandises dangereuses par route ;
- répondre aux obligations de formation du chapitre 1.3 de l'ADR.

► **Programme :**

- cadre réglementaire ;
- obligations de l'expéditeur, de l'emballer, du chargeur, du déchargeur et du destinataire ;
- risques et classification des marchandises dangereuses ;
- cas spécifique des déchets dangereux ;
- documentation (déclaration de transport de marchandises dangereuses, Bordereau de Suivi des Déchets, consignes écrites de sécurité, ...)
- identification des conditionnements (instructions d'emballage, agrément, marquage, étiquetage) ;
- matériel de transport (agrément, conformité, équipement, placardage, signalisation) ;
- présentation de la fiche de contrôle ;
- exemptions liées à la nature de l'opération de transport ;
- exemptions liées aux quantités transportées ;
- notions de sûreté.

► **Méthodes pédagogiques :**

- remise d'un support permettant la prise de notes, travail sur documents, exercices, présentation sur écran
- validation des acquis par Questionnaire à Choix Multiples final avec correction

► **Durée :** 7 heures

► **Lieu :** formation intra entreprise

► **Admissibilité :** 1 mois en moyenne après conventionnement

► **Animation :** Bruno JACQUIER*

Contact : 06 76 88 56 93 / cfe-environnement@club-internet.fr

Formation accessible aux personnes handicapées

► **Tarif :** à partir de 1 090 € HT + frais de déplacement

*Organisme de formation n° 82690728469 certifié QUALIOP1 **

Conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses par route depuis 2001 (certificat n° 00935), ingénieur de l'Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon, ancien responsable d'un centre de traitement de déchets dangereux industriels et ménagers.